

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché « Mission AMO : optimisation du schéma de collecte, rédaction du marché de collecte associé et étude d'impacts d'un changement de tarification incitative »

Décision D-2024-298

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R. 2123-1 2° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 1^{er} juillet 2024 sur le profil acheteur ;
- **Considérant** que le montant estimatif HT du marché est de 80 000 € HT ;
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué.

PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2024_24_MAP1, en procédure adaptée concernant la « Mission assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude d'optimisation du schéma de collecte, rédaction du marché de collecte associé et étude d'impacts d'un changement de tarification incitative », 7 plis ont été reçus et analysés.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché n° 2024_24_MAP1 « Mission assistance à maîtrise d'ouvrage – Etude d'optimisation du schéma de collecte, rédaction du marché de collecte associé et étude d'impacts d'un changement de tarification incitative » comme suit :

Attributaire (groupement conjoint avec mandataire solidaire)	
CITEXIA (Mandataire) 21 rue Bergère 75009 PARIS SIRET : 535 304 695 00013	Cabinet Landot & Associés 11, boulevard Brune 75014 Paris SIRET : 504 575 432 00027
AJBD 21, rue Bergère 75009 Paris SIRET : 444 377 204 0002	Cabinet Michel Klopfer 4 rue Galilée 75116 Paris SIRET : 385 019 351 00035

Montant attribué :

Tranches	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme (phases 1 à 7)	84 400 €	101 280 €
Tranche optionnelle 1 (phase 4)	800 €	960 €
Tranche optionnelle 2 (phase 4)	800 €	960 €
Tranche optionnelle 3 (phase 4)	6 750 €	8 100 €
Tranche optionnelle 4 (phase 7)	2 125 €	2 550 €
Total	94 875 €	113 850 €

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 23 OCT. 2024

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le 23 OCT. 2024

Notifié ou publié le 23 OCT. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

